

DIRECTEUR/DIRECTRICE DU CAUE

Le CAUE de Haute-Marne est une association dont les missions sont définies par la loi sur l'architecture de 1977. Il a été créé en 1979.

Il a pour vocation de :

- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Contribuer, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction ;
- Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ;
- Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Fort de la mission d'intérêt public que lui confèrent ses statuts, le CAUE intervient donc en appui aux collectivités locales du territoire (communes et EPCI), plus particulièrement auprès de celles qui sont le moins outillées en ingénierie dans le champ de l'aménagement. Son action est combinée avec celle du Conseil départemental de la Haute-Marne au titre du Service Départemental d'Assistance Technique.

L'équipe est constituée de quatre personnes.

Définition du poste

Le ou la directeur(trice) du CAUE est responsable, sous l'autorité de la présidente, du bon fonctionnement de l'association dans ses missions de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation telles que définies par la Loi du 3 janvier 1977.

Il ou elle est responsable de la mise en œuvre du programme d'actions, de l'animation dynamique et du management de l'équipe du CAUE, de la gestion administrative.

Il ou elle assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration.

Il ou elle a autorité sur l'ensemble du personnel de l'association.

Les missions principales sont les suivantes :

- Proposer une stratégie et conduire une politique pour le CAUE dans le cadre de ses missions, en concertation avec la présidence et le conseil d'administration ;
- Assurer le fonctionnement statutaire de l'association : organiser les conseils d'administration, assemblées générales ;
- Animer et coordonner l'équipe pluridisciplinaire du CAUE en fonction de la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- Élaborer des propositions budgétaires, rechercher des financements et partenariats, contrôler l'exécution du budget, veiller aux dépenses et aux ressources ;
- Faciliter, participer, encadrer les partenariats avec les structures publiques, parapubliques, professionnelles et associatives, concernées par les domaines d'action de l'association ; ainsi qu'auprès des structures privées pour la mise en œuvre opérationnelle des projets partenariaux ;

- Concevoir et mettre en œuvre des missions de conseil, de sensibilisation, de formation, d'accompagnement de tous les publics
- Suivre, coordonner et évaluer les réalisations des actions selon les objectifs définis ;
- Rendre compte de la gestion et des activités de la structure au conseil d'administration et à l'assemblée générale ;
- Représenter et promouvoir le CAUE auprès des instances extérieures, concevoir la communication interne et auprès des différents publics ;
- Communiquer et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Prendre en charge les études de dossiers stratégiques soumis au CAUE.

Connaissances, compétences requises et aptitudes

- Valorisation du patrimoine architectural, paysager et naturel
- Bonnes connaissances dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme (PLU, SCoT, ...), l'environnement (transition énergétique, ...) et le paysage ;
- Bonne connaissance du cadre institutionnel et législatif relatif aux CAUE, notamment dans l'accompagnement des collectivités territoriales ;
- Compétences managériales en pilotage de projets et management d'équipes professionnelles (organiser, diriger et encadrer les travaux d'une équipe pluridisciplinaire) ;
- Capacité à gérer un budget et rechercher des financements ;
- Bonne connaissance du cadre juridique et institutionnel de l'architecture et de l'aménagement ;
- Connaissance du secteur public et des institutions locales ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des nouveaux moyens de communication ;
- Esprit d'analyse et de synthèse, approche globale et interdisciplinaire (transversalité) ;
- Assurance et force de proposition ;
- Sens de l'intérêt public ;
- Disponibilité, adaptabilité, sens de l'écoute et de la pédagogie ;
- Autonomie, prise de décisions ;
- Bonnes expressions écrite et orale.

Conditions

- Direction du CAUE exclusive de toute autre direction ;
- Poste basé à Chaumont ;
- Contrat à durée indéterminée, temps plein avec période d'essai de 3 mois ;
- Rémunération : Sur la base de la convention collective ADITIG et selon expérience ;
- Permis B exigé.

Candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à adresser à :

Madame la Présidente du C.A.U.E. 52

Par courrier au 1 Rue du Commandant Hugueny – CS 62127 – 52905 Chaumont Cedex 9

Par courriel : caue@haute-marne.fr